

HERVÉ  
SAULIGNAC

---

DÉPUTÉ  
DE L'ARDÈCHE

Membre de la  
Commission des lois

Vice-Président de la  
Commission supérieure  
du numérique et des postes

Membre de la Délégation  
aux collectivités territoriales  
et à la décentralisation

Réf. HS/FP/804

Conseiller  
départemental

Madame Estelle ANDRE  
Professeure  
Collège Le Laoul  
229, avenue du Maréchal Leclerc  
07 700 BOURG SAINT ANDEOL

Privas, le 07 décembre 2018

*Chère* Madame,

J'ai bien pris connaissance avec attention des revendications portées par les enseignants ardéchois d'Education Physique et Sportive (EPS), suite à votre rencontre avec mon assistante parlementaire, dans le cadre de la journée de mobilisation nationale du 12 novembre dernier.

Particulièrement sensible à votre message et à vos légitimes revendications, j'ai relayé vos préoccupations auprès du Gouvernement. S'agissant de l'augmentation du prix des licences sportives UNSS, vous trouverez ci-joint copie du courrier que j'ai adressé à Madame la Ministre des sports. Par ailleurs, j'ai adressé une question écrite au Gouvernement relative à l'avenir de l'EPS dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Les questions écrites sont publiées au Journal Officiel de la République et permettent d'interroger le Gouvernement sur des sujets précis. Celui-ci répond en moyenne sous deux mois aux questions des parlementaires.

Je vous joins également, pour votre parfaite information, deux questions écrites que j'avais préalablement posées au Gouvernement concernant, d'une part, l'avenir du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et, d'autre part, la situation des conseillers techniques sportifs. Je vous invite à diffuser l'ensemble de ces informations aux membres de votre syndicat.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous tenir informée des réponses que voudra bien me faire Madame la Ministre des Sports.



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

HERVÉ  
SAULIGNAC

DÉPUTÉ  
DE L'ARDÈCHE

Membre de la  
Commission des lois

Vice-Président de la  
Commission supérieure  
du numérique et des postes

Membre de la Délégation  
aux collectivités territoriales  
et à la décentralisation

Conseiller  
départemental

Vous pouvez compter sur mon entière mobilisation sur ces questions.

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma  
considération distinguée.

*Bien à vous*

Hervé SAULIGNAC



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

HERVÉ  
SAULIGNAC

---

DÉPUTÉ  
DE L'ARDÈCHE

Membre de la  
Commission des lois

Vice-Président de la  
Commission supérieure  
du numérique et des postes

Membre de la Délégation  
aux collectivités territoriales  
et à la décentralisation

Réf. HS/FP/804

Madame Roxana MARACINEANU  
Ministre des Sports  
95, avenue de France  
75650 PARIS CEDEX 13

---

Conseiller  
départemental

Privas, le 07 décembre 2018

Madame la Ministre,

*Chère Roxana,*

Chaque année en France, plus d'un million de collégiens et de lycéens pratiquent le sport dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Solidaire (UNSS).

Les raisons de cet engouement sont multiples. Elles tiennent principalement au prix modique d'adhésion proposé par les associations sportives scolaires dont le coût moyen est de 20€. L'UNSS est, par ailleurs, souvent la seule possibilité dans certains territoires ruraux de pourvoir pratiquer un sport, faute de clubs sportifs. En Ardèche, par exemple, département à fort caractère rural, 30% des élèves adhèrent à la pratique sportive scolaire volontaire du mercredi, contre 23.5% en France.

Malheureusement, l'Union Nationale du Sport Solidaire, rassemblée en Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> juin dernier, a fait le choix d'augmenter de 10% le prix des licences pour s'assurer des ressources financières suffisantes. Cette décision, prise avec l'aval du Ministère de l'Education nationale, tente de combler la baisse drastique des subventions du ministère des sports en faisant porter, une fois de plus, sur les usagers, des orientations politiques que je conteste.

Le faible coût des licences UNSS est une condition indispensable pour faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques au plus grand nombre d'élèves, notamment dans les milieux les plus défavorisés. Ce sont justement au sein de ces milieux que les jeunes sont les plus nombreux à s'inscrire et à participer aux activités proposées par les associations sportives (AS) et l'UNSS qui les fédère.

**HERVÉ  
SAULIGNAC**

**DÉPUTÉ  
DE L'ARDÈCHE**

Membre de la  
Commission des lois

Vice-Président de la  
Commission supérieure  
du numérique et des postes

Membre de la Délégation  
aux collectivités territoriales  
et à la décentralisation

**Conseiller  
départemental**

C'est pourquoi il me semble indispensable que l'UNSS et le Gouvernement reviennent sur cette décision qui s'inscrit en contradiction frontale avec les grands objectifs affichés par le Gouvernement tels que l'augmentation de 3 millions de personnes pratiquant une activité sportive, le développement du sport dans le cadre d'une politique de santé, ou l'emploi du sport comme vecteur d'apprentissage des valeurs républicaines.

A l'heure où la cohésion sociale de notre pays est grandement mise à mal, il est plus que jamais nécessaire d'encourager la pratique du sport, facteur de solidarité et d'insertion. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir réviser l'augmentation du prix des licences ou de mettre en place des aides financières au bénéfice des associations sportives pour que celles-ci n'aient pas à répercuter l'augmentation du prix des licences sur les familles.

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à cette requête dont je me fais le porte-parole pour relayer les préoccupations d'1 million de jeunes, 9 500 associations sportives et 35 000 professeurs d'EPS.

Dans l'attente d'actes et de décisions concrètes, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée. *et cordialement*

Hervé SAULIGNAC

**Impression de la question 2018-49-00214**

Type de questions QE

Ministère interrogé :

Question n° 2018-49-00214 : du :

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur l'avenir des enseignements d'exploration et de complément option éducation physique et sportive (EPS) dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Parmi les changements envisagés, l'un d'entre eux concerne la suppression du sport de l'examen final. Le baccalauréat fait l'objet d'une vaste réforme et son nouveau format devrait entrer en vigueur en 2021 (élèves inscrits en seconde aujourd'hui). Si le contenu précis de la réforme n'est pas encore intégralement connu, les premières informations témoignent d'une place du sport moins importante. Dans un entretien accordé au Journal du dimanche fin septembre 2018, M. le ministre laissait entendre que le latin et le grec seraient « les deux seules options qui rapporteront des points bonus dans le nouveau baccalauréat ». Les deux seules options, donc, pas de sport, ni de troisième langue vivante ni de disciplines artistiques. Après la réduction des crédits du CNDS, l'affaiblissement de l'EPS entre également en contradiction frontale avec les grands objectifs affichés par le Gouvernement tels que : l'augmentation de 3 millions de personnes pratiquant une activité sportive, le développement du sport / santé, ou encore, l'emploi du sport comme vecteur de cohésion sociale et d'apprentissage des valeurs républicaines. L'affaiblissement de l'EPS est d'autant plus aberrant que notre pays s'est vu attribuer l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Alors que les pays anglo-saxons font de la pratique sportive un des piliers majeurs de leur système éducatif, une telle dévalorisation de la plus-value que devrait apporter le sport dans un cursus scolaire en France finira par tuer les sections sportives, vider les activités UNSS et, au final, affaiblir les filières sportives françaises. Il souhaite donc connaître ses intentions afin de remédier à cette problématique.

**Fermer**

# 15ème législature

Question N°  
10318

de **M. Hervé Saulignac** (Socialistes et apparentés - Ardèche )

Question écrite

Ministère interrogé > Sports

Ministère attributaire > Sports

Rubrique > sports

Titre > Précision sur les orientations à venir  
de la

Question publiée au JO le : 03/07/2018 page : [5739](#)

Réponse publiée au JO le : 17/07/2018 page : [6457](#)

## Texte de la question

M. Hervé Saulignac interroge Mme la ministre des sports sur l'avenir du centre national pour le développement du sport (CNDS). Le CNDS a été créé en 2005 par l'article 53 de la loi de finances pour 2006. Il a pris la forme d'un établissement public sous la tutelle de la ministre chargée des sports. Face à la défiance, à la pauvreté ou encore à la délinquance dont sont victimes trop des banlieues, le CNDS consacre désormais plus de la moitié de ses fonds à des quartiers dits prioritaires de quelques villes et zones de revitalisations rurales. Toutefois, cette attribution de fonds dénote un délaissement des clubs hors de ces zones qui pourraient être perçus comme des nantis à la lecture de cette donnée, alors même qu'un grand nombre de ces clubs souffre de manque de moyens pour leurs sportifs et leur jeunesse et l'aide du CNDS serait de bon aloi. Ces clubs ont, à l'image de tout le milieu sportif français, travaillé pour que la France obtienne l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et un signe fort s'impose pour les en remercier et soutenir l'effort qui a été demandé à tout le mouvement sportif. Il serait dommageable de ne pas s'en souvenir. Alors que l'on pouvait s'attendre à un effort envers le mouvement sportif et le bénévolat après cela, et à un geste fort, celui-ci n'a pas eu lieu. Le mouvement sportif s'inquiète de ce qui pourrait advenir en 2019 si les choses restent en l'état après la campagne 2018 du CNDS. Les crédits alloués au CNDS ont déjà trop baissé et les objectifs prioritaires qui ont été définis parmi lesquels la réduction des inégalités dans la pratique sportive ou encore la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement nécessitent d'importants moyens. Il lui demande donc de préciser les orientations à venir de la politique du CNDS et de garantir une inflexion de la gestion actuelle pour aller vers un meilleur accompagnement du sport dans la ruralité.

## Texte de la réponse

Le projet présidentiel pour le sport prévoyait la rationalisation des interventions entre le ministère des sports et le centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier devait être recentré, pour une meilleure efficience, sur son cœur de métier, c'est à dire l'appui aux collectivités territoriales et au mouvement sportif pour le développement du sport pour tous et le développement de l'expertise sur l'innovation sociale grâce au sport. Le budget voté en loi de finances 2018 prévoit un montant total de 186 M€ de crédits de paiement du CNDS. Ce budget correspond à un recentrage fort de l'intervention du CNDS, dans la continuité du plan de redressement initié en 2012. Ce recentrage de l'intervention de l'établissement permettra une meilleure allocation des moyens dans la continuité de ce plan. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 18 janvier 2018 a voté le budget initial et les directives qui détaillent les objectifs et modalités de chacune des enveloppes d'intervention de l'établissement. Aussi, les objectifs prioritaires du CNDS pour l'année 2018 sont le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif avec plus de 5 000 emplois financés et maintenus, la réduction des inégalités à la pratique sportive en direction des publics et territoires prioritaires, la promotion du "sport-santé" sous différentes formes et le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. Le budget 2018 du ministère des sports, et plus particulièrement celui affecté du CNDS, est donc un budget de transformation qui, tout en satisfaisant à l'exigence de redressement des comptes publics, doit permettre dans les années à venir d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre dans le cadre plus général d'une organisation du sport français rénovée. Grâce à une gestion rigoureuse, la Direction des sports et le CNDS sont en mesure de dégager une enveloppe exceptionnelle de 5,6 millions d'euros cette année et il a été décidé d'attribuer cet argent aux clubs sportifs en difficulté via la part territoriale du CNDS. Ces crédits seront fléchés sur les clubs qui en ont le plus besoin et il appartiendra aux directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de les identifier en lien avec les représentants du mouvement sportif et des collectivités locales au sein des commissions territoriales.

# 15ème législature

Question N°  
14661

de M. Hervé Saulignac (Socialistes et apparentés - Ardèche )

Question écrite

Ministère interrogé > Sports

Ministère attributaire > Sports

Rubrique > sports

Titre > Avenir de la politique sportive et  
situation

Question publiée au JO le : 27/11/2018 page : 10609

## Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur l'avenir de la politique sportive en France et sur la situation des conseillers techniques sportifs (CTS) du ministère des sports. Les CTS sont des experts du sport, de la formation d'athlètes, du management d'équipes territoriales et du développement des pratiques sportives. Exerçant jusqu'alors au sein du ministère des sports, les évolutions envisagées de leur statut les conduiraient à l'avenir à exercer au sein de collectivités locales ou de fédérations. Ces agents sont, dès lors, inquiets des conséquences de ce changement de statut sur leur pratique professionnelle. À ce jour, aucune réponse concernant les futurs rôles et missions que vont être amenés à jouer les CTS n'est apportée, ce qui suscite un malaise grandissement dans la profession. Ces dispositions accompagnent, en outre, toute une série de mesures mettant déjà à mal le sport français : suppression des emplois aidés, réduction permanente des aides au Centre national pour le développement du sport ou encore le plafonnement de la « taxe Buffet ». Le message envoyé par le Gouvernement semble contradictoire avec les objectifs affichés. Comment prétendre à une augmentation du nombre de licenciés sportifs en supprimant la moitié des postes du ministère des sports consacrés à l'animation et au développement des réseaux territoriaux ? Comment engager l'ensemble du sport dans un projet d'agence, de manière aussi rapide, sans que les périmètres d'interventions ou la gestion et le statut des acteurs ne soient, ni définis, ni partagés par l'ensemble des acteurs (élus, présidents de fédérations, acteurs de terrain, CTS, sportifs et pratiquants) ? Comment seront garanties l'éthique et les valeurs du sport sans la neutralité de fonctionnaires d'État ? Le modèle associatif sportif est un des vecteurs essentiels de la cohésion sociale du pays. L'État se doit de le consolider. Aussi, il lui demande d'abandonner toute forme de changement de statut et des missions pour le corps des conseillers techniques sportifs, d'installer au ministère un groupe national de réflexion composé de CTS de toutes régions afin de contribuer à la réforme de ce dossier épique et de rendre public le rapport de l'inspection générale sur les CTS qui a été remis au Gouvernement en octobre 2018.

## Texte de la réponse